

CLARE FACIO

L E G A L

MEMORANDUM LEGAL INFORMATIF

INSCRIPTION ET DÉCLARATION DES SOCIÉTÉS INACTIVES.

Le 20 décembre 2019 L'administration Fiscale Costaricienne a émis une nouvelle résolution sur le plan du Registre et Déclaration des Sociétés inactives, laquelle établis que entre Janvier et May 2020, toute société inactive doit être enregistrée sous formulaire **D-140** « Déclaration de modification d'information de contributeur » contenant l'information essentielle de chaque représentant comme l'adresse fiscale. Maintenant le formulaire inclue un code qu'identifie la société comme « inactive ». De plus l'administration tributaire considère opportun, à travers de la DGT-R-075-2019, d'établir que toutes ces sociétés inactives doivent aussi déclarer leurs Actifs, passifs et capital social, avec le formulaire **D-135** nommé « Déclaration Patrimoniale des personnes Morales inactives ». Pendant la même période que les sociétés actives présentent leur déclaration d'impôt sur le revenu « du 1^{er} Janvier au 15 mars 2020 ».



Comment Procéder?

1. S'inscrire au Registre Unique Tributaire, par moyen du formulaire D-140, présentant le domicile fiscal de la société, etc. Et en enregistrant sous le code d'activité économique numéro « 960113 » qui classe la société comme personne morale constituée au Costa Rica ne possédant pas une source d'activité économique costaricienne. Cette première étape d'inscription doit se faire selon le calendrier ci-dessous, basé sur le dernier chiffre d'identifiant pour les personnes morales.

Mois	Terminaison Identification personnes Morales
Janvier	1 et 2
Février	3 et 4
Mars	5 et 6
Avril	7 et 8
May	9 et 0

2. Déclarer ses actifs, passifs et capital social, par moyen du formulaire D-135, cette déclaration doit être faite annuellement, dans les deux premiers mois et quinze jours naturels suivant au terme de la période fiscale (15 mars 2021). Il est très important de préciser que cette déclaration, ainsi que celles à suivre, doivent confirmer les donnée enregistrés même s'il n'y a eu aucun changement durant la période.

Notre cabinet confère une importance majeure au maintien du fil informatif envers nos clients en matière de législation qui puisse affecter vos intérêts, pour que vous puissiez prendre les mesures correspondantes.

Notre cabinet est à votre entière disposition pour vous assister en matière de compliment desdites obligations.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information supplémentaire.